

Chammas & Marcheteau conseille les associés de Babyzen dans la cession de 100% de leurs actions au groupe de puériculture norvégien Stokke

Chammas & Marcheteau a conseillé les associés de Babyzen (la famille Chauderge, fondatrice, et les associés investisseurs Capital Croissance, Altur Investissement et Bpifrance Investissement) dans la cession de leurs actions au groupe Stokke.

Fondée en 2007, Babyzen est spécialisée dans la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme avec le succès planétaire de son produit phare et iconique la poussette Yoyo.

Leader norvégien de son secteur, le groupe Stokke est spécialisé dans le mobilier de puériculture.

L'équipe de **Chammas & Marcheteau** menée par **Nicolas Lecocq** (associé) était composée de **Charlotte Favaro** (avocate), **Pierre Rougemont** (avocat) sur les aspects corporate, de **Christophe Moreau** (associé) sur les aspects fiscaux et de **Aude Spinasse** (associée) sur les aspects de propriété intellectuelle.

A propos de Chammas & Marcheteau

Chammas & Marcheteau, société d'avocats, accompagne les entreprises et les fonds d'investissement dans leurs transactions et leur stratégie de développement en France et à l'international. Fort de 50 spécialistes du droit des affaires, dont 13 associés, il propose à ses clients des expertises en Private Equity, Fusions-Acquisitions, Fonds et Services Financiers, Corporate, Fiscalité, Propriété Intellectuelle et Technologies de l'Information, Restructuration et Retournement ainsi qu'en Droit Social. Le cabinet a une activité internationale croissante, notamment en Afrique.